



LES ESSENTIELS DE MONTROUGE
LES ESSENTIELS DE MONTROUGE

guide du handicap

Faciliter et simplifier la vie quotidienne

La Ville de Montrouge a signé le 19 juin 2003 la "Charte Ville-Handicap" avec les associations de la Plate-forme Inter Associative des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine. Le 27 juin 2007, elle crée la Commission Communale d'Accessibilité conformément à la loi du 11 février 2005. Ces deux instances composées d'élus, de représentants d'associations de personnes handicapées et fonctionnaires municipaux se réunissent une fois par trimestre.

La Ville montre ainsi sa volonté de répondre aux attentes des Montrougiens notamment ceux en situation de handicap.

Cette 1^{ère} édition du guide handicap réalisée en partenariat avec les associations et les institutions concernées s'adresse aux Montrougiens en situation de handicap, à leur entourage ainsi qu'à toutes les personnes. Il comprend l'essentiel des informations utiles pour faciliter et simplifier la vie quotidienne des Montrougiens lorsque survient le handicap. L'élue en charge du handicap ainsi que le référent handicap sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jean-Loup METTON
*Maire de Montrouge
Conseiller général
des Hauts-de-Seine*

Daniel FLAMME
*Maire Adjoint délégué aux
Affaires Sociales*

Antoine BOUCHEZ
*Conseiller Municipal
en charge du handicap*

Sommaire

Le Cadre institutionnel	p. 4 et 5
Les Associations à votre écoute	p. 6 à 8
Les Prestations : Vos droits	p. 9 et 10
La Vie citoyenne	p. 11 à 16
Signification des sigles	p. 17 et 18

le Cadre institutionnel

1. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 92)

2, rue Rigault - 92000 Nanterre

Tél. 01 41 91 92 50 - Fax : 01 41 91 93 07

Site internet : mdph@mdph92.fr

La MDPH 92 qui a ouvert ses portes en janvier 2006, est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leurs familles. Elle assure l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et le suivi de la mise en œuvre de ses décisions.

2. La Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

2, rue Rigault - 92000 Nanterre - Tél. 01 41 91 92 50 - Fax : 01 41 91 93 07

Site internet : mdph@mdph92.fr

La CDAPH remplace la COTOREP et la Commission Départementale d'Education Spéciale (CDES). La commission prend toutes les décisions relatives aux droits des personnes en situation de handicap (carte d'invalidité, prestation de compensation, reconnaissance du statut de travailleur handicapé...).

3. Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Montrouge

11, rue Delerue - 92121 Montrouge Cedex - Tél. : 01 46 12 74 10

Le Centre d'Action Sociale est le relais de la MDPH 92 sur la commune. La mission handicap implantée en son sein a pour objectif d'informer et d'orienter les personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage. Elle assure également l'organisation des réunions du comité de suivi de la Charte Ville-Handicap et de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées et participe à la mise en place des actions menées en faveur du handicap.

Le Centre d'Action Sociale aide également à l'élaboration des dossiers avant leur traitement par la MDPH pour :

- la carte d'invalidité
- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- le placement en foyer d'hébergement
- la carte améthyste
- la reconnaissance de travailleur handicapé
- la carte européenne de stationnement

4. La Circonscription de la Vie Sociale (CVS)

19, avenue Léon Gambetta - 92120 Montrouge - Tél. : 01 42 53 00 61

La CVS est un service du Conseil Général en faveur des Montrougiens qui réunit des travailleurs sociaux. Elle a pour mission d'aider les personnes en difficultés à retrouver ou développer leur autonomie de vie.

5. La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF)

CPAM 92 - Service Social CRAMIF - Unité Sceaux - 92026 Nanterre Cedex

Tél. : 01 41 13 49 28

Service social spécialisé de la Caisse d'Assurance Maladie. Permanences assurées uniquement sur rendez-vous au centre de Montrouge au 16, rue Victor Hugo : lundi et mardi de 9h à 12h.

6. La Centre Médico-Psychologique (CMP)

7, rue Amaury Duval - 92120 Montrouge - Tél. : 01 46 57 27 29

Le CMP dépend du groupe hospitalier Paul-Guiraud de Villejuif

Il s'adresse à toute personne de plus de 16 ans demeurant à Montrouge, en difficulté psychologique/psychiatrique.

C'est un centre de consultation, d'accueil et d'orientation.

L'équipe est pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmiers, assistante sociale, secrétaires médicales)

Les soins sont dispensés dans le cadre du service public et ne sont pas payant.

Les consultations sont sur RDV du lundi au vendredi de 9h à 17h

En soirée jusqu'à 20h les lundis, mardis et jeudis.

Un accueil infirmier est possible tous les jours de 9h à 17h.

Pour en savoir plus : www.ch-pgv.fr



Les Associations à votre écoute

1. Handicap mental à déficience intellectuelle

A l'échelon national

UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales)

15, rue Coysevox - 75018 Paris - Tél. : 01 44 85 50 50 - Site internet : www.unapei.org

L'UNAPEI rassemble les associations URAPEI, ADAPEI, APEI, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol et des associations tutélaire.

A l'échelon local

APEI Sud 92 (Association de Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales)

21, rue de Fontenay - 92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 01 47 02 01 48 ou 01 47 87 06 44 - Site internet : www.apeisud92.org

L'Association accueille sur Montrouge et les communes avoisinantes des personnes en situation de handicap dans 3 Foyers distincts (d'Hébergement, de Vie, Médicalisé), un ESAT, 3 centres d'accueil de jour (CITL), 1 SAVS, 1 EMPro.



2. Handicap mental à déficience psychique

UNAFAM 92 (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques)

4, rue Foch - 92270 Bois Colombes - Tél. : 09 62 37 87 29

Site Internet : unafam92@orange.fr et unafam92@free.fr

3. Handicap moteur

APF 92 (Association des Paralysés de France)

1 bis, avenue du Général Galliéni - 92000 Nanterre

Tél. 01 41 91 74 00 - Site internet : www.apf.asso.fr

L'Association apporte un soutien et un accompagnement aux personnes en situation de handicap et aux familles.

SAVS - SAMSAH

1 bis, avenue du Général Galliéni - 92000 Nanterre - Tél. : 01 41 91 74 80

Site internet : samsah.nanterre@apf.asso.fr

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Le SAVS est destiné à apporter aux personnes handicapées un soutien personnalisé favorisant leur autonomie et leur intégration dans la vie sociale et professionnelle. Cette action consiste en des visites à domicile, un accompagnement dans les démarches administratives, l'organisation d'activités extérieures et dans certains cas, des soins à domicile.

Service d'Accompagnement Médico Social aux Adultes Handicapés (SAMSAH)

Le SAMSAH a pour vocation de réaliser les missions d'intégration sociale et professionnelle également dévolues aux SAVS. Il travaille dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins.

AFM (Association Française contre les Myopathies)

Accompagnement des personnes atteintes de pathologies neuromusculaires dans toutes les étapes de l'évolution de la maladie et aide pour faire face à ses conséquences dans la vie quotidienne.



Pour le département des Hauts-de-Seine

Service Régional IDF Ouest

1 bis, rue du Petit Clamart

78140 Vélizy

Tél. : 01 46 01 74 40 - E-mail :

iledefranceouest@afm.genethon.fr

Site internet : www.afm-france.org

Association SEP de Montrouge (Sclérose En Plaques)

14, rue Gabriel Péri - 92120

Montrouge - Tél. : 01 46 55 20 81

4. Handicap visuel

AVH (Association Valentin Haüy au service des Aveugles et des Malvoyants)

Comité Paris Ile de France

7 rue du Général Bertrand - 75007 Paris - Tél. : 01.44.49.27.27 - poste 2298

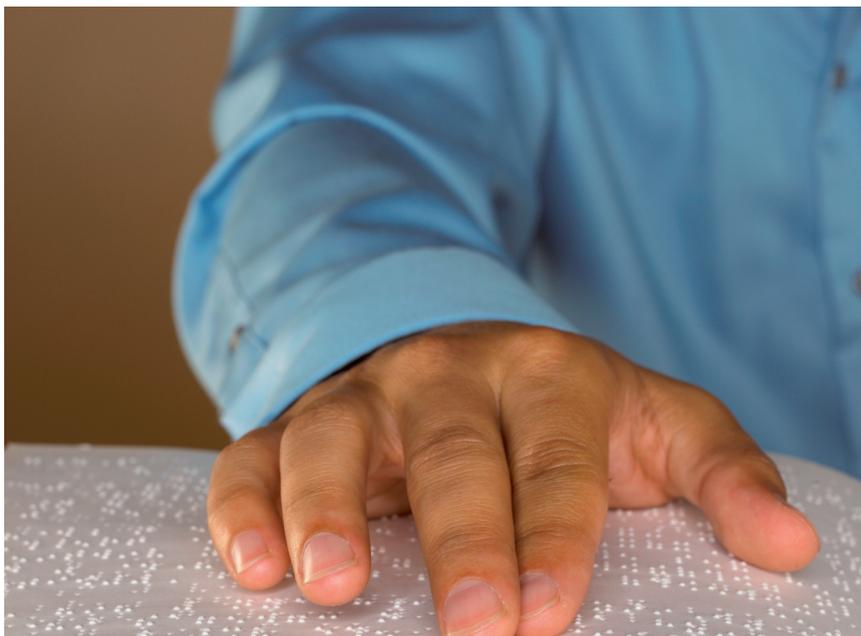
Permanence : du lundi au jeudi de 9h00 à 17h30 le vendredi de 9h00 à 17h00

E-mail : comite.paris.iledefrance@avh.asso.fr

Métro : Duroc - Bus 28 (direct de la Porte d'Orléans)

Buts : L'Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants s'attache à développer les compétences des personnes handicapées visuelles, à sauvegarder leur dignité, à leur permettre d'acquérir un maximum d'autonomie et à rompre leur isolement.

Activités et services : Médiathèque : livres sonores, en gros caractères, en braille, films en Audiovision, partitions musicales en braille - magasin de matériel adapté – résidence pour personnes âgées déficientes visuelles - centre de formation et de rééducation professionnelle - centre de vacances - service social - club d'activités manuelles, culturelles et physiques, cours de braille - cours d'informatique - cours de locomotion - rééducatrice en activité de la vie journalière - sports – service d'audiovision (autodescription pour le cinéma et le théâtre).



Les Prestations : vos droits

Spécifiques aux enfants

AEEH

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

Elle est versée aux parents qui s'occupent d'un enfant de moins de 20 ans et qui présente une incapacité d'au moins 80 % ou entre 50 % et 80 % s'il fréquente un établissement spécialisé ou s'il a recours à un service d'éducation spéciale ou de soin à domicile.

Le complément de l'AEEH

Un complément d'allocation peut être ajouté à l'AEEH et dont le montant est gradué en 6 catégories selon le coût du handicap de l'enfant, la cessation ou la réduction d'activité professionnel de l'un des parents ou l'embauche d'une tierce personne.

AJPP

Allocation Journalière de Présence Parentale.

Elle est attribuée aux parents ou à toute personne qui assume la charge d'un enfant âgé de moins 20 ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident grave rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.





Communes aux enfants et aux adultes

PCH

Prestation de Compensation du Handicap.

Elle permet de financer les aides humaines, techniques ou animalières, les travaux d'aménagement du logement ou du véhicule, les surcoûts de transport et les frais spécifiques ou exceptionnels.

Spécifiques aux adultes (à partir de 20 ans)

AAH

Allocation aux Adultes Handicapés (696,63 € au 1er avril 2010).

Elle est attribuée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80 % ou est compris entre 50 % et 79 % mais qui compte tenu de leur handicap ne peuvent pas travailler.

La majoration pour vie autonome.

C'est un complément d'allocation qui remplace le complément d'AAH. Elle est attribuée à toutes personnes handicapées bénéficiaires de l'AAH et vivant dans un logement indépendant. Elle permet de faire face aux charges complémentaires que cela implique. En cas de séjour dans un établissement, le versement de la majoration pour la vie autonome est suspendu.

Spécifiques aux personnes âgées

APA

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Cette aide est versée aux personnes âgées, dont la dépendance nécessite l'aide d'une tierce personne pour les assister dans leur vie quotidienne.

Les formulaires sont disponibles sur le site www.solidarite.hauts-de-seine.net rubrique "Handicap" et "MDPH".

Les soins et aides à domicile

AGEMO (Association Gérontologique en Milieu Ouvert (AGEMO))

32, avenue Emile Boutroux - 92120 Montrouge - Tél. : 01 46 55 25 35

Action pour le maintien des personnes handicapées ou âgées à leur domicile. Mise à disposition d'auxiliaires de vie pour aider les personnes dans l'exécution des tâches de la vie quotidienne (toilette, repas, ménage, courses...), activités culturelles et de loisirs.

La télé-assistance

Elle est destinée aux personnes handicapées et personnes âgées. Elle permet une mise en relation 24h/24h avec une centrale de secours. Abonnement mensuel de 10 € ou 12,50 € selon le cas.

S'adresser au Centre d'Action Sociale - Tél. : 01 46 12 74 23.

La restauration à domicile

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes handicapées ou malades ainsi qu'aux personnes âgées. Le montant de la participation est calculé en fonction des ressources.

S'adresser au Centre d'Action Sociale - Tél. : 01 46 12 74 22

L'accueil en établissement spécialisé

Pour les adultes handicapés mentaux

Montrouge Foyer de Vie pour handicapés mentaux (APEI)

61 bis, rue Périer - 92120 Montrouge

Tél. : 01 55 48 02 90

Centre d'Accueil de jour pour handicapés mentaux (APEI)

61 bis rue Périer - 92120 Montrouge

Tél. : 01 55 48 02 90

Châtillon CAT (les amis de l'atelier)

44-48, rue Louveau - 92320 Châtillon

Tél. : 01 46 73 05 90

E-mail : cat.chatillon@lesamisdelateliers.org

Foyer “Le temps des amis” (les amis de l’atelier)

3, rue Gambetta - 92320 Châtillon

Tél. : 01 47 46 83 40

E-mail : letempsdesamis@lesamisdelatelier.org

IMP “Le Cèdre”

Pour les enfants de 4 à 14 ans, en internat de semaine.

12, rue de Bagneux - 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 53 06 98

E-mail : imp.lecedre@free.fr

Bagneux Foyer d’hébergement & CAT Jean Caurant (Espérance 92)

2, rue Pablo Neruda - 92220 Bagneux

Tél. : 01 47 46 01 50

**Foyer d’Accueil Médicalisé “Foyer la Fontaine des Vœux”
(Espérance 92)**

3, rue Alphonse Pluchet - 92220 Bagneux

Tél. : 01 40 92 03 45

ESAT (APEI)

CAT "Les ateliers de Garlande"

21, allée Picasso - 92220 Bagneux

Tél.: 01 46 12 18 80

Malakoff Foyer Michelle DARTY

53, rue Gambetta - 92240 Malakoff

Tél. : 09 61 25 91 94

E-mail : dirfoyer.malakoff@orange.fr



Le logement

Le PACT des Hauts-de-Seine.

Il aide à la rénovation, amélioration, la modernisation du logement en apportant des conseils techniques appropriés (salle d'eau, toilettes, élargissement des portes).

Les transports

Le PAM (Pour Aider à la Mobilité)

PAM 92 est un service de transport à la demande permettant aux personnes en situation de handicap résidant dans le département des Hauts-de-Seine de se déplacer. PAM 92 est accessible 7 jours sur 7, de 6h00 à minuit et toute l'année sauf le 1^{er} mai. Il est ouvert aux personnes à mobilité réduite domiciliées dans le département et ne pouvant prendre ni les transports collectifs ni un taxi ordinaire selon certaines conditions.

Tarifs

Zone tarifaire	Aller simple	Aller / Retour
Zone 1 : dans les Hauts-de-Seine	6 €	12 €
Zone 2 : à partir ou vers les départements suivants : Paris, Val de Marne et Seine-Saint-Denis	9 €	18 €
Zone 3 : à partir ou vers les départements suivants : Essonne, Seine-et-Marne, Yvelines et Val d'Oise	15 €	30 €

Coordonnées :

PAM 92 - 12 rue Jean Perrin - 92000 Nanterre
Tél. : 0810 0810 92 - Internet : www.pam92.info

La Carte Améthyste

Prestation spécifique au département des Hauts-de-Seine, la carte améthyste est une carte annuelle conférant la gratuité des transports, en 2^e classe, sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF, Paris Ile-de-France ou moyennant une participation financière sous certaines conditions.

Elle est accordée aux personnes âgées de 65 ans et plus, 60 ans et plus avec inaptitude au travail sous conditions de ressources et aux personnes handicapées à 80 % sous conditions de ressources.

S'adresser au centre d'Action Sociale - 11, rue Delerue - 92121 Montrouge Cedex -
Tél. : 01 46 12 74 10

La Carte Européenne de Stationnement

Elle est attribuée aux personnes titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la MDPH et sous conditions. Elle permet à son bénéficiaire d'utiliser les places de stationnement réservées aux personnes handicapées. Ce stationnement est gratuit.

La Croix Rouge Française (Comité de Montrouge)

45, avenue Verdier - 92120 Montrouge - Tél. : 01 46 54 56 76

Le transport de personnes à mobilité réduite est proposé par la Croix Rouge sur rendez-vous.

L'EMPLOI

L'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés

La loi du 11 février 2005 réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, renforce les sanctions. La Fonction Publique est soumise à cette même obligation. Ainsi, les entreprises et les employeurs publics se mobilisent de plus en plus au sein des services des Ressources Humaines pour favoriser l'insertion des travailleurs handicapés.

Des aides peuvent faciliter l'accès des personnes handicapées à une activité professionnelle, telles les aides de l'AGEFIPH (Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), l'aide à l'insertion.

UNIRH 92 (Union pour l'Insertion et la Réinsertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

27 bis, rue Louis Rolland

92120 Montrouge

Tél. : 01 42 53 76 76

E-mail : accueil-montrouge@unirh92.org

UNIRH 92 est une association qui a pour mission de faciliter l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, en menant à bien toutes les actions nécessaires à une meilleure adéquation entre la demande des employeurs et les potentiels d'employabilité de ces personnes.

Sa méthodologie d'action repose sur le travail en parallèle de deux axes majeurs et indissociables : la Personne Handicapée et l'Entreprise.

ENFANCE - JEUNESSE

Petite Enfance

Prise en compte du handicap dans l'accueil des petits dans les différentes structures de la Petite Enfance.

Une attention toute particulière est apportée en faveur du handicap lors de la commission d'attribution des places dans les établissements pour les :

- enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique
- enfants dont les parents sont porteurs d'un handicap ou en situation de longue maladie
- enfants dont un autre enfant est porteur d'un handicap au domicile.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Montrouge (C.A.M.S.P.)

242, avenue Marx Dormoy - 92120 Montrouge - Tél. : 01 55 58 10 40

Le C.A.M.S.P. est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge des enfants de la naissance à 6 ans.

Jeunesse & Prévention

La Ville de Montrouge et le service Jeunesse Prévention s'engagent, dans la mesure du possible, à accueillir les enfants porteurs de handicap au sein de leurs structures de loisirs (accueil des mercredis et/ou vacances scolaires). Un entretien avec la famille, nécessaire pour garantir des conditions optimales d'accueil de l'enfant, permettra de mettre en place un protocole d'accueil individualisé. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du service concerné au 01 46 12 76 73.

Scolarisation

La loi du 11 février 2005 reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école le plus proche de son domicile.

Enseignant Référent de Montrouge (Education Nationale)

Collège du Haut-Mesnil

24, rue Arthur Auger - 92120 Montrouge - Tél. : 01 47 35 87 46

L'Enseignant référent intervient dans la scolarité des élèves de la classe de la maternelle à la terminale.

Institut Médico-Pédagogique de Montrouge (IMP) AEDI

68, rue de la Vanne - 92120 Montrouge - Tél. : 01 46 55 36 76

L'Institut accueille les enfants de 6 à 14 ans qui présentent un retard global important qui les situent dans le champ du handicap mental.

Classe d'Intégration Scolaire à Montrouge (CLIS)

CLIS 1 Ecole Primaire Buffalo

39, rue Victor Basch - 92120 Montrouge

La classe accueille des élèves de 6 à 12 ans atteints des troubles de fonctions cognitives. Selon les élèves, ils sont accueillis à plein temps ou à temps partiel.

Unité Pédagogique d'Intégration à Montrouge (UPI)

UPI 1 Collège du Haut-Mesnil

24, rue Arthur Auger - 92120 Montrouge

La classe accueille des jeunes de 12 à 16 ans atteints des troubles de fonctions cognitives.

Hôpital de Jour pour Enfant de Montrouge

18, rue Camille Pelletan - 92120 Montrouge - Tél. : 01 46 57 17 81

L'hôpital de Jour propose une prise en charge médicale mais aussi des temps thérapeutiques et éducatifs aux enfants atteints de troubles psychiatriques.

Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile de Bagneux (SESSAD Sud) AEDI

2, avenue Victor Hugo 92220 Bagneux - Tél. : 01 45 36 18 75

Services destinés aux enfants d'âge scolaire, favorisant l'intégration scolaire ou l'acquisition de l'autonomie. Ils interviennent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant (domicile, crèche, école).

TOURISME, CULTURE, LOISIRS, SPORTS

CLUB SPORTS LOISIRS de L'APEI SUD 92

23 rue de Fontenay - 92340 Bourg-la-Reine - Tél. : 01 47 02 73 93

Site internet : <http://apeisud92.org/SportsLoisirsCulture.htm>

Plus de 15 activités en soirée ou le Week-end

L.A.P.L.A.'J.H. de Nathalie

(Les activités Physiques Ludo-Aquatiques Joker du Handicap)

Tél.: 06 25 99 77 45 - Site Internet : www.laplajh.com

L'association propose aux personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, des activités aquatiques basées sur le jeu.

Activité dispensée à l'Aquapol de Montrouge le mercredi de 14h30 à 15h30.

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY (AVH)

Comité Paris Ile-de-France - 7, rue du Général Bertrand - 75007 Paris

Club de la Sizeranne

Tél. : 01 44 49 27 27 - poste 2298 - E-mail : club.siz@avh.asso.fr

activités manuelles, culturelles, physiques, artistiques, acquisition de l'autonomie...

Enseignement de braille

Tél. : 01 44 49 27 27 - poste 2297 - E-mail : braille.paris@avh.asso.fr

Club informatique

Tél. : 01 47 83 68 15 - E-mail : clubinformatique.paris.iledefrance@avh.asso.fr

Sports

Tél. : 01 44 49 27 27 - poste 2303 - E-mail : sports@avh.asso.fr



RAPPEL DE LA SIGNIFICATION DES SIGLES

- A**
- AAH** Allocation Adulte Handicapé
 - AEEH** Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
 - ACTP** Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
 - AGEFIPH** Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
 - ALSF** Académie de la Langue des Signes Française
 - APA** Allocation Personnalisée d'Autonomie
 - AVS** Auxiliaire de Vie Scolaire
- C**
- CAF** Caisse d'Allocations Familiales
 - CAMS** Centre d'Action Médico-sociale
 - CAMSP** Centre d'Action Médico-sociale Précoce
 - CAS** Centre d'Action Sociale
 - CES** Carte Européenne de Stationnement
 - CDAPH** Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
 - CI** Carte d'Invalidité
 - CLIS** Classe d'Intégration Scolaire
 - CMP** Centre Médico-Pédagogique
 - CMPP** Centre Médico-Psycho-Pédagogique
 - CMU** Couverture Maladie Universelle
 - CRAMIF** Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
- E**
- EA** Entreprise Adaptée
 - EHPAD** Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
 - ER** Enseignant Référent
 - ESAT** Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- F**
- FAM** Foyer d'accueil Médicalisé
 - FIPHPF** Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
 - FV** Foyer de Vie
- G**
- GIPH** Groupement Pour l'Insertion des Personnes Handicapées
- I**
- IME** Institut Médico-Educatif
 - IMP** Institut Médico-Pédagogique
 - INJA** Institut National des Jeunes Aveugles
- L**
- LSF** Langue des Signes Française
- M**
- MAS** Maison d'Accueil Spécialisée
 - MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées
 - MTP** Majoration Tierce Personne

- P** **PAI**Projet d'Accueil Individualisé
- PCH**Prestation de Compensation du Handicap
- PDITH**Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
- PPS**Plan Personnalisé de Scolarisation

- R** **RQTH ou RTH**Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

- S** **SAMSAH**Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- SAPAD**Service d'Aide Pédagogique à Domicile
- SAVS**Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SESSAD**Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
- SSIAD**Service de Soins Infirmiers à Domicile

- T** **TH**Travailleur Handicapé

- U** **UPI**Unité Pédagogique d'Intégration

Les pictogrammes permettent de repérer les lieux et services spécialisés ou accessibles en fonction du type de handicap.



Handicap dépendance



Handicap moteur



Handicap visuel



Handicap mental



Handicap auditif